

2007-03-15

Objet : Restauration gastronomique identitaire

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'objectif est de créer, développer et défendre une identité culinaire homogène et spécifique sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles qui serait une vitrine de nos productions hautement identitaires (AOC vigneronnes, micro-productions : navet de Pardailhan, pois chiche de Carlenças, marron d'Olargues...).

Avec l'appui d'un professionnel, ce travail s'effectuera directement avec les restaurateurs du territoire, afin de répondre aux objectifs suivants :

- création d'un réseau de restaurateurs en s'appuyant sur l'association "Des Cuisines et des Monts", qu'il convient d'accompagner dans son développement,
- accompagnement et fédération des acteurs : cuisiniers, producteurs, vigneronnes,
- promotion des productions identitaires locales,
- impulsion à l'émergence d'une cuisine de terroir à deux niveaux : gastronomique & rapide,
- création d'un nouveau concept de promotion / manifestation gastronomique,
- accompagnement des restaurateurs dans une démarche économique visant à créer une activité complémentaire (transformation des produits).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 16.499 € TTC, pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

Conseil Général de l'Hérault (contrepartie).....	4.907 €
Europe (Leader +).....	8.249 €
Autofinancement	3.343 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mars 2007
--